

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2020

Objet

**Renouvellement
urbain du quartier
Dravemont –
Convention pour
l’animation et le
fonctionnement
de la Maison des
Initiatives 2019-
2022 - Décision –
Autorisation**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –
Mme ALFONSI – M. SAILHAN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. SINSOU – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BIJOUX à Mme LACUEY – M. BUNEL à M. BOURIGAULT
Mme DURLIN à M. GALAN – M. CALT à M. SINSOU**

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Maison des Initiatives a été installée dans le quartier de Dravemont en 2016 et ouverte au public en 2017 pour être un lieu ressource autour du projet de renouvellement urbain, mais aussi autour des questions d'emploi, d'insertion et de lien social sur le quartier.

Elle est régie par une convention de partenariat entre la Ville de Floirac, Bordeaux Métropole, Aquitanis et le Groupement d'Intérêt Public Grand Projet des Villes Rive Droite. Cette convention, qui décrit les modalités de fonctionnement partagées et les participations financières des parties, est devenue caduque au 31 décembre 2018. Il est proposé de la renouveler pour la période 2019-2022.

La Maison des Initiatives remplit trois fonctions principales indiquées dans la convention précitée : la fonction d'information et de lieu ressource sur le projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont ; la fonction de soutien aux initiatives citoyennes et à l'animation du quartier ; la fonction de soutien à l'emploi et à la création d'entreprises dans les quartiers en politique de la ville liée notamment à la démarche de « Social lab » menée à l'échelle de la rive droite.

Ces trois fonctions sont intégrées au même niveau dans la Maison des Initiatives, d'où le choix d'un portage partenarial permettant la mise en réseau et la complémentarité des acteurs œuvrant dans ces différents champs.

Initialement installée sur le « square Allende », dans un modulaire mis à disposition par le bailleur Aquitanis, elle a été amenée à se déplacer en 2019 en raison du démarrage des travaux de réaménagement de ce square.

La Maison des initiatives est ainsi temporairement installée dans un local vacant de la galerie commerciale de Dravemont appartenant à Bordeaux Métropole, et sera à terme accueillie dans un bâtiment neuf implanté à proximité de la station de tramway, sur un espace situé entre l'avenue Allende et la rue Jules Verne.

La convention signée en 2016 entre la Ville de Floirac, Bordeaux Métropole, Aquitanis et le GIP GPV prévoyait la mise à disposition par Aquitanis de la structure jusqu'au 31 décembre 2018.

Les quatre partenaires pré-cités souhaitent donc s'engager dans une nouvelle convention pour la période 2019-2022.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de gouvernance et de fonctionnement partagées de la Maison des Initiatives pour la période 2019-2022 et d'indiquer les participations financières des parties.

Concernant les dépenses de fonctionnement, cette nouvelle convention prolonge les engagements qui étaient inscrits dans la précédente convention, à savoir :

Pour Bordeaux Métropole :

- Le financement d'un poste d'Animateur, dont le temps est partagé entre la Maison des Initiatives de Dravemont et la Maison du projet de Cenon afin de couvrir l'ensemble du périmètre du projet de renouvellement urbain Palmer-Sarailière- 8 mai 45-Dravemont,
- La prise en charge de l'ensemble des supports de communication : habillage extérieur, panneaux d'information, plaquettes... conformément à la charte graphique de Bordeaux Métropole dédiée au renouvellement urbain.

Pour la Ville de Floirac :

- La mobilisation d'ingénierie autour de la participation citoyenne, de l'animation, de la médiation,
- Le financement des fluides, des fournitures et des petits équipements nécessaires au fonctionnement du local.

Pour Aquitanis :

- Le soutien aux actions et projets d'animation menés dans le domaine de l'accompagnement des habitants dans la mutation urbaine de leur quartier,
- La mobilisation du public (porte à porte, affichage...) et du personnel d'Aquitanis sur les manifestations ou temps conviviaux.

Pour le GIP-GPV :

- La mise à disposition de la cheffe de projet CitésLab à raison d'une demi-journée par semaine pour assurer l'accueil des porteurs de projet et habitants du quartier souhaitant développer un projet entrepreneurial,
- La coordination d'un programme d'animations et d'événements autour de l'entreprenariat, de la création d'activité, du développement de l'Economie Sociale et Solidaire, ainsi que la promotion de ce lieu auprès de réseaux économiques afin qu'ils soient présents sur le quartier de Dravemont.

Concernant les dépenses d'investissement, Bordeaux Métropole portera la maîtrise d'ouvrage de la construction de la nouvelle structure située sur l'avenue Allende (frais de conception, de construction et aménagement intérieur du module). La Ville de Floirac portera la maîtrise d'ouvrage et co-financera à parité avec Bordeaux Métropole les travaux pour le relogement provisoire de la Maison des Initiatives dans la galerie commerciale.

Les parties s'engagent, chacune pour leur part, à mettre en place le budget correspondant à cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la convention cadre du Contrat de Ville de la Métropole Bordelaise 2015-2020 ;

Vu la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2016.809 du 16 décembre 2016 approuvant la convention pour l'aménagement et l'animation de la maison du projet pour le renouvellement urbain de Dravemont appelée « Maison des Initiatives » ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine et Mobilités en date du 14 septembre 2020 ;

Considérant l'intérêt pour le projet de renouvellement urbain de Dravemont de disposer pendant toute la durée de l'opération d'un lieu ressource sur le quartier appelé « Maison des Initiatives » et d'en répartir les coûts entre les parties prenantes de la convention selon les modalités proposées,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé et son volet budgétaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée et tout document élaboré en application de celle-ci,

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 septembre 2020

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 28
 Pour : 28
 Contre
 Abstention : 5 (Mmes ARNOLD –
CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU -
LEDOUX)



Le Maire,